

# Nota Campus

## Convention type

Le modèle publié, identique pour toutes les universités. Il se lit avant de candidater, et il ne se négocie pas au cas par cas.

**CE QUE CE DOCUMENT EST, ET N'EST PAS**

Ceci est un **modèle**, publié à titre d'information. Il n'est pas un contrat signé, et sa signature suppose une candidature retenue. Les clauses ci-dessous sont une première rédaction : elles n'ont pas été relues par un juriste, et l'université est invitée à les faire examiner par son propre conseil avant signature.

|                         |                                            |
|-------------------------|--------------------------------------------|
| OBJET                   | Mise à disposition gratuite de Nota Campus |
| PARTIES                 | L'Université et LTC Group SRL              |
| CONTREPARTIE FINANCIÈRE | Aucune, dans les trois formules            |
| DROIT APPLICABLE        | Droit belge                                |
| VERSION                 | 2026-09-06                                 |

# Entre les soussignées

**L'Université** \_\_\_\_\_, dont le siège est établi \_\_\_\_\_,  
représentée par \_\_\_\_\_, en qualité de \_\_\_\_\_, ci-après  
« l'Université »,

et

**LTC Group SRL**, société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège est établi Rue du  
Noir Jambon 13, 7830 Thoricourt, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le  
numéro 1036.831.317, ci-après « LTC »,

il a été convenu ce qui suit.

## 1 Objet

LTC met gratuitement à la disposition de l'Université **Nota Campus**, un environnement pédagogique reproduisant une étude notariale belge sur un univers entièrement fictif, aux fins d'enseignement et d'évaluation dans le cadre du master de spécialisation en notariat.

La formule retenue est : \_\_\_\_\_ (*Une séance · Une promotion · Une faculté*).

Le ou les cours concernés sont : \_\_\_\_\_.

## 2 Absence de données réelles

Nota Campus ne peut recevoir aucune donnée réelle de dossier. Cette impossibilité est une propriété de l'environnement livré, et non un réglage : instance distincte de celle des études clientes, connecteurs vers les sources authentiques absents de la version compilée, dépôt de pièces limité à un espace éphémère vidé en fin de session, aucun envoi sortant vers une adresse réelle, aucune signature ni aucun dépôt possibles, filigrane permanent non désactivable, comptes bornés à l'année académique, journal d'audit identique à celui de la production.

L'Université s'engage à ne pas verser dans Nota Campus de donnée provenant d'un dossier réel, et à en informer ses étudiants. LTC s'engage à ce qu'un tel versement demeure sans effet : rien de ce qui est déposé ne rejoint un environnement de production.

## 3 Comptes

LTC crée les comptes nécessaires à la formule retenue, sur la base d'une liste transmise par l'Université. Un compte étudiant est créé pour une promotion et une année académique ; il s'éteint au terme prévu à l'article 6, sans intervention de l'Université.

L'Université désigne un enseignant référent, seul habilité à demander la création, la modification ou l'extinction anticipée d'un compte.

## 4 Données personnelles

Les seules données à caractère personnel traitées dans Nota Campus sont celles des utilisateurs : identité académique — nom, prénom, adresse électronique universitaire, promotion — et traces d'usage nécessaires à l'évaluation.

**L'Université est responsable du traitement** pour l'évaluation de ses étudiants. **LTC agit en qualité de sous-traitant** au sens de l'article 28 du RGPD, sur instructions documentées de l'Université, selon l'accord de traitement annexé à la présente convention et publié à l'adresse [serenotaire.be/legal/dpa/](https://serenotaire.be/legal/dpa/).

Les données sont hébergées sur une instance propre, chez un hébergeur européen, chiffrées en transit et au repos, sans transfert hors de l'Espace économique européen. Elles sont supprimées **douze mois après la fin de l'année académique**, comptes et traces compris.

LTC n'a aucune finalité propre sur ces données : ni statistique publiée, ni commerciale, ni d'entraînement de modèle.

## 5 Ce que LTC s'interdit

Pendant toute la durée de la convention et au-delà :

- 1 aucune sollicitation commerciale par les comptes étudiants ;
- 2 aucune donnée transmise ou revendue à un tiers ;
- 3 aucun traceur publicitaire dans l'environnement ;
- 4 aucune exclusivité demandée à l'Université, qui reste libre d'employer tout autre outil ;
- 5 aucun résultat individuel d'étudiant communiqué à un tiers ;
- 6 la présente convention type reste publique et identique pour toutes les universités ;
- 7 en cas de cessation de l'exploitation de Nota Campus par LTC, l'univers — dossiers, pièces, personnages, pièges — est publié sous licence ouverte.

## 6 Durée

La convention prend effet à sa signature et s'achève au terme de l'année académique \_\_\_\_\_. Elle se renouvelle par accord écrit, pour une année académique.

Chaque partie peut y mettre fin à tout moment, par écrit, sans indemnité de part ni d'autre. Une résiliation en cours de quadrimestre ne prend effet qu'au terme de celui-ci lorsqu'une évaluation est en cours : aucun étudiant ne perd l'accès à un dossier sur lequel il est évalué.

## 7 Ce que l'Université apporte

- 1 Un retour structuré, d'une page, au terme de chaque quadrimestre d'utilisation : ce qui a servi, ce qui a manqué, ce qui a trompé. Ce retour ne contient aucun nom d'étudiant.
- 2 La mention du partenariat dans le plan de cours ou ses remerciements. Une ligne, sans logo ni formulation imposés.

- 3 L'autorisation, pour LTC, de citer publiquement le partenariat — le nom de l'Université et l'intitulé du cours, à l'exclusion de tout nom d'étudiant, de tout résultat et de toute citation d'enseignant non expressément autorisée par écrit.
- 

## 8 Propriété

L'univers, les cas, les pièces et le catalogue des pièges demeurent la propriété de LTC. L'Université en dispose pour son enseignement, pendant la durée de la convention.

**Les cas construits par un enseignant lui appartiennent.** Ils restent exportables dans un format lisible sans Nota Campus, et n'entrent dans le catalogue commun qu'avec son accord écrit, sous son nom.

Le catalogue des pièges est communiqué à l'enseignant référent et ne circule pas auprès des étudiants.

## 9 Disponibilité

Nota Campus est mis à disposition **gratuitement**. LTC met en œuvre les moyens raisonnables pour en assurer la disponibilité, sans souscrire l'engagement de niveau de service dont bénéficient les études clientes de Nota.

En conséquence : **aucune évaluation ne peut reposer sur une disponibilité garantie à l'heure près.** En cas d'indisponibilité pendant une épreuve, celle-ci est reportée ; l'état des dossiers, journalisé, permet de la reprendre là où elle s'est interrompue. LTC prévient l'enseignant référent de toute interruption programmée au moins cinq jours ouvrables à l'avance.

## 10 Responsabilité

La mise à disposition étant gratuite, la responsabilité de LTC est limitée au dol et à la faute lourde. LTC ne répond ni du contenu pédagogique que l'Université bâtit sur l'environnement, ni des décisions d'évaluation qu'elle prend.

L'environnement ne produit aucune décision automatisée, ne donne aucun conseil juridique, et ne se substitue à aucun enseignement.

## 11 Droit applicable et juridiction

La présente convention est soumise au droit belge. Tout différend relève des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les parties s'engageant à rechercher d'abord une solution amiable.

## 12 Annexes

- Annexe 1 — Accord de traitement des données au sens de l'article 28 du RGPD (publié : [serenotaire.be/legal/dpa/](https://serenotaire.be/legal/dpa/)).
- Annexe 2 — Dossier pédagogique, dont la grille d'évaluation proposée.
- Annexe 3 — Catalogue des pièges, remis à l'enseignant référent, non publié.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, en deux  
exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

---

**Pour l'Université**

Nom, qualité, signature

---

**Pour LTC Group SRL**

Nom, qualité, signature

---

**LTC Group SRL** · BCE 1036.831.317 · Rue du Noir Jambon 13, 7830 Thoricourt ·  
contact@serenotaire.be · +32 479 39 00 10

Modèle publié à l'adresse [serenotaire.be/campus/](https://serenotaire.be/campus/). Il est le même pour toutes les universités ;  
toute modification convenue avec une université fait l'objet d'un avenant écrit, annexé au présent  
modèle.